



KARATE KOBUDO

Shito-Ryu

FFKDA : 0440603

Pass'Sport

Le Pass'Sport est une aide de l'État d'une valeur de 70 € qui permet de financer une partie de l'inscription sportive d'un jeune de 14 à 17 ans, s'il est éligible à l'Allocation Rentré Scolaire, et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap.

Les inscriptions pour en bénéficier sont ouvertes du 1^{er} juin 2025 au 31 décembre 2025.

L'association Karate Kobudo prend en charge cette aide lors de l'inscription. Pour cela, il suffit d'indiquer le code du Pass'Sport sur le bulletin d'adhésion.

Modalité d'utilisation :

- Avant de m'inscrire / inscrire mon enfant à une activité sportive, je vérifie que je/iel suis/est éligible au dispositif Pass'Sport : <https://www.pass.sports.gouv.fr/>
- Je reporte le code du Pass'Sport obtenu sur mon bulletin d'adhésion.
- Je règle la cotisation, après déduction des 70 €. Je joins un chèque de caution de 70 € qui sera rendu/déchiré après validation du Pass'Sport.

Aucun Pass'Sport ne pourra être validé après paiement complet de l'adhésion : Le Pass'Sport fait partie des modalités d'inscription. Lors de la remise d'un Pass'Sport, 70 € sont déduits de la cotisation. Un chèque de caution de 70 € est versé au dossier d'inscription. A l'issue de l'inscription, l'association Karate Kobudo perçoit directement la somme de 70 € et le chèque de caution est restitué/détruit. Aucun remboursement du Pass'Sport ne pourra être demandé, ce numéro est unique et incessible.

- Une fois le Pass'Sport validé administrativement, mon adhésion à l'association Karate Kobudo est complète.